

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011 - 18 HEURES

L'an deux mil onze, le 7 Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Souillac, sur convocation des élus et affichage en date du 30 Mars 2011, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAVAL, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents : Messieurs LAVAL – TERRIEUX – CAMPOT – HUTIN – JAOUAD – THOMAS – MESKITI – POUGET – KUNTZ – MACHEMY – DARNIS – REYGNER – Mesdames SOULIE CLEDEL – HAYAT – PERROT – MONTEIL – HUETE – ESPITALIE DELBOS – THIERES – BARDET – KOWALIK.

Absents mais représentés : Madame MARCHI (pouvoir à M. LAVAL) – Madame AZNABET (pouvoir à M. MESKITI) – Madame MABRU (pouvoir à Madame PERROT) - Madame DUFRENE (pouvoir à Madame HAYAT) – Madame COUTENS (pouvoir à Madame BARDET).

Absent mais excusé : Monsieur ARPAILLANGE.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Absents représentés : 5 Absent excusé : 1

Secrétaires : Mesdames MONTEIL et KOWALIK sont élues secrétaires à l'unanimité.

Monsieur le Trésorier assistait également à la séance et, sur l'invitation de Monsieur le Maire, a présenté les différents budgets de la commune.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2011

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2011 a été approuvé, avec deux abstentions.

27 - DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU GROUPE DE TRAVAIL COMPETENCE CULTURELLE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOUILLAC ROCAMADOUR

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance plénière du conseil communautaire du 27 septembre 2010, il a été décidé de former un groupe de travail dans le cadre d'une éventuelle prise de compétence culturelle.

Le conseil municipal a désigné par délibération en date du 21 octobre 2010, trois représentants pour la commune de Souillac, à savoir : Mesdames HAYAT – SOULIE CLEDEL et PERROT.

La Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour souhaite qu'il soit procédé à la désignation de trois suppléants.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de ces trois suppléants qui siègeront à ce groupe de travail compétence culturelle.

Les candidats suppléants sont les suivants : M. CAMPOT – Mme MONTEIL – Mme KOWALIK

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a élu suppléants :

M. CAMPOT – Mme MONTEIL – Mme KOWALIK

28 - AVENANT N° 1 AU MARCHE DU LOT N°4 - PLATRIERIE POUR L'AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils l'ont autorisé à signer les marchés de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque par délibération en date du 22 Juillet 2010.

Le maître d'œuvre de l'opération propose un ensemble de travaux complémentaires en raison de la découverte de supports différents de ce qu'ils semblaient être (doublage de la façade sur rue) de compléments à apporter (sanitaires) et de prestations à modifier (mezzanine).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 au marché de travaux du lot N°4 - plâtrerie dont le montant s'élève à 1 667,54 € HT.

Considérant la délibération du 22 Juillet 2010 relative à l'attribution des marchés de travaux relatifs à cette opération et notamment pour le lot N° 4 – plâtrerie, le marché initial à hauteur d'un montant de 11 778,53 € H.T;

Vu la proposition du maître d'oeuvre pour mise en œuvre de travaux complémentaires ci-dessus exposés ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de réaliser ses travaux complémentaires garantissant les règles de l'art ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de valider l'avenant N° 1 au lot N° 4 – plâtrerie pour un montant de 1 667,54 € H.T, le montant global du marché s'élève donc à 13 446,07 € H.T.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.**

29 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU R.D.C. DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 septembre 2009, le conseil municipal l'avait autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur LUCAS Bruno, architecte D.P.L.G.

La base du montant prévisionnel des travaux s'élevait à 175 000 € HT.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il convient de définir les modalités d'ajustement de rémunération supplémentaire du maître d'œuvre résultant d'avenants consentis aux entreprises dans le cadre de travaux supplémentaires imposés ou souhaités.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre susdit pour un montant de 4 524,37 € HT, lequel avenant prévoyant un montant HT de travaux de 206 050,87 €, soit un montant HT total de rémunération de maîtrise d'œuvre s'élevant à 21 980,62 € HT, pour un taux de rémunération de 9,5 %.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre afférent à l'aménagement du R.D.C. de la bibliothèque, attribué le 10 décembre 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant présenté par Monsieur LUCAS Bruno, architecte D.P.L.G., pour un montant de 4 524,37 € HT. Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 21 980,62 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.

30 - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (anciennement DGE) (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DE LA SALLE SAINT MARTIN

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de délibérer pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'exercice 2011 sur le projet de restructuration et d'accessibilité des sanitaires de la salle Saint Martin.

Considérant l'avant projet réalisé par le maître d'œuvre pour un coût prévisionnel estimé à 160 986,18 € H.T. ;

Considérant que cette opération pourrait être financée par une D.E.T.R. sur une base éligible à 160 986,18 € H.T. à hauteur de 20 %, soit 32 197,20 € ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de travaux de restructuration, d'une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux et du développement durable au titre des aménagements des espaces publics communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite pour le projet présenté ci-dessus une subvention D.E.T.R. sur une base éligible à 160 986,18 € H.T. à hauteur de 20 %, soit 32 197,20 € .

31 - MISE A DISPOSITION DE FONCIER AUPRES DE LOT HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX AVENUE MARTIN MALVY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 novembre 2007, le conseil municipal de Souillac a décidé la cession, à hauteur de 15 000 €, d'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 614, sur une emprise d'environ 600 m², pour permettre la réalisation de douze logements sociaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux de réalisation des douze logements sont en cours mais à ce jour, l'acte notarié relatif à la cession de la partie de la parcelle concernée n'est toujours pas intervenu. Cependant, la division de la parcelle a été sollicitée récemment auprès d'un géomètre suite à l'élévation du bâtiment.

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 29 décembre 2010, Lot Habitat, maître d'ouvrage de l'opération des douze logements sociaux, sollicite le réexamen des conditions de réalisation de ces logements au travers d'une mise à disposition du foncier par bail à construction pour une durée de 55 ans.

En effet, Lot Habitat fait savoir que la charge financière de cette opération s'est révélée plus élevée que prévue suite aux nombreuses difficultés rencontrées, à savoir : déplacement de ligne électrique moyenne tension, pluies d'orage

ayant engendré des effondrements, sols rocheux non décelés lors des études de sols et découverts au moment des travaux de terrassements, ...

C'est ainsi que les avenants d'études et de travaux conduisent à un total déficit financier de l'opération.

Monsieur le Maire fait part que Lot Habitat sollicite auprès du conseil municipal, afin d'atténuer la charge financière de cette opération, la mise à disposition du terrain par bail emphytéotique permettant à la commune de devenir propriétaire de l'ensemble (foncier et bâti) à la fin du bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec quatre contre et deux abstentions :

- **décide la mise à disposition auprès de Lot Habitat du terrain sur lequel est réalisé l'opération des douze logements sociaux par bail à construction d'une durée de 55 ans,**
- **autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer le bail emphytéotique correspondant ainsi que tout document afférent à cette affaire.**

M. Machemy demande si la commune a connaissance du budget global des travaux de construction et précise que ce montant de 15 000 € est une somme modeste qui ne doit pas mettre en péril l'opération.

M. le Maire ne dispose pas du chiffre.

M. Darnis pense que la somme n'est pas excessive.

32 - ACQUISITION DE PARCELLES SISES LIEU-DIT « L'ARBRE ROND »

Monsieur le Maire fait part que la propriétaire des parcelles cadastrées section E n° 857 – 336 - 1 407 - 1408 propose la cession de ces dernières à la commune dont les superficies sont respectivement 9 m², 100 m², 60 m² et 4 860 m² (*ce dernier étant un terrain très pentu*), l'ensemble pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de lotissement communal « le hameau de l'arbre rond » jouxte les propriétés ci-dessus et que l'acquisition de ces parcelles pourraient contribuer à améliorer l'entrée du lotissement et son environnement ;

Considérant que la propriétaire de ces terrains, Madame MENARD, consentirait en principe à les céder à titre amiable à la commune pour un montant de 5 000 € ;

Monsieur le Maire propose, en conséquence, au conseil municipal d'en faire l'acquisition pour le montant ci-dessus.

Considérant l'intérêt public local que représente cette acquisition ;

Considérant que ce terrain figure en zone 1 AUc et N au plan local d'urbanisme ;

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur au seuil nécessitant une évaluation de France Domaine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le principe et les conditions de cette acquisition exposée ci-dessus,

- **autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition des parcelles ci-dessus et à signer la promesse de vente correspondante puis l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document en régularisation des présentes.**

Mme Kowalik aimerait savoir si cela va générer des dépenses supplémentaires pour modifier l'entrée du lotissement.

Monsieur le Maire répond que cela va surtout permettre un meilleur aménagement de l'espace conteneurs et manœuvres des camions.

M. Machemy demande si cette acquisition foncière sera intégrée au budget du lotissement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'acquisitions de terrains communaux donc liées au budget communal.

33 - DESIGNATION DE DELEGUES AU SYDED DU LOT

Monsieur le Maire fait savoir que la demande d'adhésion de la commune au Syded permettant de continuer à bénéficier en 2011 des interventions du Satese a été validé par le comité syndical du Syded.

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du Syded, les collectivités adhérentes à la compétence assistance technique à l'assainissement collectif sont représentées au sein d'un collège, à raison d'un délégué par tranche entamée de 2 000 habitants.

Notre collectivité sera représentée au sein du collège « assainissement » par un délégué titulaire et un délégué suppléant qu'il convient de désigner pour siéger au sein de ce collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec une abstention, a désigné au sein du collège « assainissement » du Syded :

Délégué titulaire : M. TERRIEUX

Délégué suppléant : M. MESKITI

34 - MOTION VISANT A S'OPPOSER A TOUTE PROSPECTION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Monsieur le Maire fait part que le gouvernement a accordé en 2010 des permis de recherches d'hydrocarbures visant à explorer les potentialités de gisement et d'exploitation de gaz et/ou de pétrole de schistes dont trois d'entre eux concernent la région Midi-Pyrénées mais aussi la Dordogne, département limitrophe de quelques kilomètres.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Régional, transmise par Monsieur Martin MALVY, Président, adoptée le 28 Février dernier qui s'oppose à toute prospection sur le territoire régional et dont les termes sont reproduits en annexe jointe.

Monsieur le Maire propose :

A la lecture des différents exposés ;

Considérant que la recherche de mines d'hydrocarbures gazeux et liquides engendrerait des risques pour l'environnement et des impacts sur la santé publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, au titre du principe de précaution inscrit dans la Constitution Française,

- **demande au Gouvernement l'abrogation immédiate des permis de Nant, de Foix et de Cahors qui ont été autorisés sur le territoire de Midi-Pyrénées et l'arrêt de l'instruction de ceux en cours ;**
- **soutient la demande de la Région Midi-Pyrénées pour la création d'un comité d'experts indépendants et ouvert, auquel seraient associées notamment les grandes associations d'élus ;**
- **s'oppose à toute prospection d'hydrocarbures gazeux et liquides sur le territoire national**

Mme KOWALIK suggère d'aller voir le film « gazland » qui sera diffusé le 15 avril prochain. C'est édifiant.

35 - TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose les taux d'imposition pour l'année 2011, sans changement par rapport à l'année 2010, à savoir :

- | | |
|--------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation | 10,93 % |
| - Taxe Foncière Bâti | 24,92 % |
| - Taxe Foncière non Bâti | 171,78 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour 2011 aux chiffres énoncés ci-dessus.

36 - TARIFS EAU – ANNEE 2011

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente de l'eau a été fixé par délibération municipale du 25 Mars 2010 aux taux suivants :

- Abonnement annuel : **30.00 € H.T**
 - Prix du M3 : **0,858 € H.T.** (redevance du F.N.D.A.E. de **0.223 €**/m3 comprise).
- Pour 2011, l'Agence de Bassin Adour Garonne a fixé la redevance pollution domestique à 0,255 H.T € lem3. Monsieur le Maire propose de laisser le prix du m3 eau à 0.635 € HT pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs suivants :**

	<u>Prix hors taxe</u>		<u>Prix T.T.C.</u>	
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
- Vente du service	0.635 €	0.635 €	0.66993 €	0.66993 €
- Contre valeur	0.223 €	0.255 €	0.2353 €	0.269 €
- TOTAL	0.858 €	0.89 €	0.9052 €	0.94 €

- Le prix de l'abonnement reste à **30,00 € HT**.
- Le forfait de déplacement chez l'abonné en vue de l'ouverture ou fermeture de la bouche à clé ou du nettoyage de la cage à compteur : **21€ H.T**
- Le forfait de déplacement en vue de la suppression ou de la réinstallation du branchement du compteur reste inchangé à **76 € H.T.**
- Le prix de l'heure de main d'œuvre du service : **21 € HT**

M. Machemy fait remarquer que le prix fixé par la commune ne change pas mais chaque consommateur va voir sa facture légèrement augmentée.

M. le Maire répond que la commune ne maîtrise pas les augmentations de la contre valeur de l'agence de l'eau.

M. le Maire propose de mettre à l'étude (groupe de travail) une nouvelle tarification de l'eau, dont l'abonnement pourrait comprendre un forfait pour un nombre de m³ à déterminer, puis instaurer un tarif par palier afin de favoriser les petits consommateurs et inciter les autres aux économies d'eau. Bien sûr, tout en veillant à l'équilibre du budget du service de l'eau.

37 - TARIFS MATERIEL SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la régie du Service des Eaux intervient régulièrement pour créer les branchements sur le réseau ou modifier les branchements existants.

Ces prestations nécessitent une participation de la part de l'abonné conformément au tableau ci-dessous dont les tarifs proposés sont sans changement par rapport à l'an passé, à savoir :

BORDEREAU DES PRIX 2011

DESIGNATION DES ARTICLES	QUANTITE	PRIX H.T.
Taxe de prise en charge (branchements neufs)	Forfait	10 ,00 €
Collier de prise en charge pour PE Ø 40	1	20,46 €
Collier de prise en charge pour PE Ø 50	1	20,96 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 75	1	22,04 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 90	1	23,95 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 110	1	25,66 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 125	1	26,93 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 160	1	39,95 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 140	1	36,94 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 63	1	22,01 €
Collier de prise en charge pour fonte Ø 60	1	35,04 €
Collier de prise en charge pour fonte Ø 100	1	37,23 €
Robinet de prise en charge	1	49,18 €
Bride auto butée stop Ø 25	1	11,93 €
Bride auto butée stop Ø 32	1	13,24 €
Bride auto butée stop Ø 40	1	25,03 €
Bride auto butée stop Ø 50	1	34,23 €
Bride auto butée stop Ø 63	1	39,74 €

Bride auto butée stop Ø 75	1	46,32 €
Regard Aveyron complet	1	138,23 €
Regard plaque fonte seule	1	36,80 €
Regard Jumbo complet	1	66,48 €
Huot Ø 32	1	24,66 €
Manchon Ø 32	1	23,96 €
Rail droit 20 mm	1	58,66 €
Rail droit 15 mm	1	88,74 €
Tuyaux Ø 25	Le mètre	1,99 €
Tuyaux Ø 32	Le mètre	2,34 €
Tuyaux Ø40	Le mètre	3,04 €
Bouche à clef	1	13,74 €
Tube allongé	1	12,81 €
Tabernacle complet	1	83,03 €
Compteur Ø 15	1	58,66 €
Compteur Ø 20	1	70,11 €
Compteur Ø 40	1	208,64 €
Compteur Ø 60	1	317,28 €
Robinet d'arrêt droit 15 mm Ø 25	1	18,23 €
Robinet équerre 15 mm Ø 25	1	22,88 €
Robinet droit 20 mm Ø 25	1	23,8 €
Robinet équerre 20 mm Ø 25	1	29,93 €
Robinet droit 20 mm Ø 32	1	32,97 €
Robinet droit 30 mm Ø 40	1	60,22 €
Robinet droit 40 mm Ø 50	1	86,26 €
Purgeur simple 15 mm	1	6,94 €
Purgeur simple 20 mm	1	9,16 €
Purgeur antipollution 15 mm	1	18,00 €
Purgeur antipollution 20 mm	1	31,11 €
Purgeur antipollution 30 mm	1	79,44 €
Purgeur antipollution 40 mm	1	94,33 €
Huot Ø 25	1	5,04 €
Manchon Ø 25	1	15,98 €
Réduction 26/34M	1	1,97 €
Réduction 26/34F	1	1,98 €
Filet bleu	Le mètre	0,30 €
Plaque pleine Ø 40	1	12,30 €
Boulons 16X70	1	1,70 €
Main d'oeuvre	1 heure	21,00 €
Tracto pelle - camion	1 heure	60,00 €
Goudronnage	Le M ²	4,68 €
Sable - gravier	Le M3	12,45 €
Brise roche électrique	La journée	60,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs des prestations conformément au tableau ci-dessus.

38 - TARIFS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2011

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la redevance assainissement a été fixé par délibération du 25 Mars 2010 à 1,45 € le m³ d'eau consommé.

Il précise que la redevance de collecte pour la modernisation des réseaux passe de 0,174 € (en 2010) à 0,196 € (pour 2011).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir le prix du m³ à 1,45 € ainsi que le prix de l'abonnement annuel à 22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à compter du premier relevé de facturation de l'année 2011 :

- le prix de la redevance d'assainissement à **1.45 € le m3 d'eau consommé**(redevance collecte 2011 de 0.196 € comprise)
- l'abonnement : **22 € pour l'année**

39 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE DU C.C.A.S. AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Monsieur le Maire, président du C.C.A.S. fait part aux membres du conseil municipal du déficit du budget annexe cuisine centrale du C.C.A.S. à hauteur de 90 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. sur la nécessité pour le budget général de la commune d'apporter un soutien financier au C.C.A.S., budget annexe cuisine centrale, à hauteur de 90 000 €, qui propose un échelonnement budgétaire de l'aide sur trois exercices, soit un montant de 30 000 € pour l'année 2011 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 2 contre et 5 abstentions, décide :

- **d'octroyer une aide financière d'un montant maximum de 30 000 € au C.C.A.S budget annexe cuisine centrale au titre de l'année 2011.**
- **de procéder à un nouvel examen de l'aide financière pour les deux années restantes après la clôture de chaque exercice justifiée par les comptes administratifs 2011 et 2012.**

Monsieur le Trésorier fait part que le déficit est en réalité supérieur à ce qui apparaît dans les comptes en raison du non rattachement des charges (mandatement des factures en fin d'année) à condition de crédits disponibles bien sûr. M. Darnis demande si les autres communes ne pourraient pas participer à ce déficit vu les distributions effectuées auprès de celles-ci.

M. le Maire précise, que cette année, les tarifs sont augmentés pour les communes extérieures.

M. Meskiti fait savoir que dès le début du déficit, il aurait fallu faire participer les autres communes.

M. Campot interroge : comment peut-on contrôler et mettre en place des moyens pour obtenir une régression de ce déficit ?

Mme Kowalik fait remarquer que depuis tant d'années, c'est un scandale.

Monsieur le Trésorier regrette le manque d'implication des élus dans la gestion de cet établissement.

M. le Maire fait part que l'origine principale de ce déficit revient à quatre congés longue maladie non assurés mais se veut rassurant en précisant que des mesures de meilleure gestion ont été prises.

40 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

Suite au débat d'orientation budgétaire du 24 février dernier, le budget qu'il est proposé d'adopter, intègre les résultats de l'exercice 2010 et les programmes prioritaires engagés et à réaliser sur l'année 2011.

Ci-après une présentation des deux sections par nature et par chapitre :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
2011**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caractère général	1 428 100,00	13	Atténuation de charges	67 000,00
12	Charges de personnel	2 032 400,00	70	Produits des services	250 500,00
65	Charges gestion courante	445 700,00	73	Impôts et taxes	2 911 008,00
66	Charges financières	164 874,36	74	Dotations participations	892 395,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	75	Autres produits gestion	262 463,00
68	Dotations provisions	0,00	76	Produits financiers	0,00
22	Dépenses imprévues	5 355,13	77	Produits exceptionnels	0,00
23	Virement à l'investissement	465 499,41	42	Opérations d'ordre transfert	0,00
42	Opérations d'ordre transfert	213 537,77	2	excédent reporté	375 100,67
	Total dépenses	4 758 466,67		Total recettes	4 758 466,67

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2011

DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit reporté	0,00	21	Virement du fonctionnement	465 499,41
16	Emprunts et dettes	403 000,00	1	Excédent investissement	585 498,23
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00	10	Dotations fonds div.	103 697,00
21 et 23	Immobilisations	2 654 423,09	1068	excédent fonctionnement	388 710,98
			13	subventions investissement	464 869,13
40	Opérations d'ordre transfert	0,00	16	emprunts et dettes	500 000,00
41	opérations patrimoniales	0,00	40	Opérations d'ordre transfert	213 537,77
20	dépenses imprévues	7 889,43	24	produits de cessions	360 000,00
	Total dépenses	3 081 812,52		Total recettes	3 081 812,52

La section de fonctionnement 2011 s'équilibre à 4 758 466,67 € contre 4 657 278,88 € en 2010.

a) les dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général sont ajustées aux dépenses réalisées en 2010 et parfois minorées par rapport à la prévision budgétaire 2010 ;
- les charges de personnel tiennent compte de l'évolution du point la fonction publique et l'avancement des carrières ;
- les charges de gestion courante prennent en compte la hausse de la participation aux charges de l'aéroport Brive-Souillac, l'attribution de subventions au C.C.A.S. et à son budget annexe cuisine centrale ;
- le poste subventions communales s'élève à 160 000 € identique au montant 2010
- les charges financières se maintiennent en raison du vieillissement de la dette malgré un emprunt réalisé sur le précédent exercice ;
- le virement à la section d'investissement est supérieur de 50 000 € au montant 2010.

b) les recettes de fonctionnement

- Un prévisionnel sur les dotations de l'Etat identiques à 2010 est présenté dans ce projet de budget, les taxes afférentes aux droits de mutation ont connu une reprise en 2010 permettant de prévoir le même montant en 2011, une légère diminution prévisionnelle des produits des domaines et de gestion courante est proposée.

La section d'investissement s'équilibre à 3 081 812,52 € dont en restes à réaliser 1 181 803,09 € de dépenses et 207 593,88 € de recettes sur l'exercice 2010, pas de déficit reporté et 402 000 € de dépenses financières (remboursement du capital).

Le montant élevé des restes à réaliser dépenses s'explique par les travaux en cours ou juste achevés (salle du Bellay, bibliothèque, place du Figuier, aire de loisirs multi-sports, travaux d'économie d'énergie piscine ...) dont les marchés ont été signés dans le courant du 2^{ème} semestre 2010.

Dépenses prévisionnelles nouvelles : 1 498 009,43 € dont la fin des travaux pour la réhabilitation de la salle du Bellay, la rénovation des installations d'éclairage public pour économies d'énergie, la participation pour la rue de la Recège, des travaux de voirie, des réserves foncières, la réhabilitation et l'accessibilité des sanitaires de la salle St Martin, l'installation du numérique au cinéma, des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux, des travaux au cimetière, des plantations d'arbres, la sécurité incendie, des achats de matériels et des travaux de mise en conformité.

Recettes prévisionnelles nouvelles : 464 869,13 € de subventions, 360 000 € de cessions d'immobilisations, l'affectation du résultat antérieur : 388 710,98 € et un excédent reporté de 585 498,23 €, un emprunt de 500 000 € pour les opérations d'investissement de l'exercice.

Monsieur le Maire précise que ce projet de budget 2011 propose un équilibre budgétaire sans augmentation des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 6 abstentions, approuve par chapitre et par opération le budget principal 2011 de la commune.

Mme Kowalik déplore que ne figure pas dans ce projet budgétaire l'aménagement du rond point de la sortie d'autoroute.

M. le Maire rappelle que ce rond point n'est pas communal.

Mme Kowalik précise que tout le monde se renvoie la balle, le projet intercommunal n'a pas abouti et le Conseil Général s'en moque, c'est dommage !

M. le Maire rappelle qu'il ne peut prévoir sur un budget municipal des actions à mettre en oeuvre sur un terrain qui ne nous appartient pas.

Mme Espitalie-Delbos fait remarquer que ce rond point n'est pas alimenté en eau, la solution « prairie fleurie » serait une possibilité,

M. Thomas donne une évaluation du coût d'une prairie fleurie : 1500 m² à environ 5 € le m².

M. Machemy avait demandé le 24 mars dernier lors de la commission des finances si le nouvel emprunt de 500 000 € était compensé par l'extinction de la dette.

M. le Trésorier fait part que d'importants emprunts s'arrêtent à partir de 2015 et d'autre part les dépenses prévisionnelles prévues au budget sont soit autofinancées ou financées par cessions d'actifs.

41 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – 2011

BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caractère général	68 500,00	13	Atténuation de charges	0,00
12	Charges de personnel	37 100,00	70	Produits des services	313 000,00
65	Charges gestion courante	4 000,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	42 562,13	74	Dotations participations	2 824,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	75	Autres produits gestion	14 349,00
14	atténuation de produits	35 000,00	76	Produits financiers	0,00
22	Dépenses imprévues	8 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
				Opérations d'ordre	
23	Virement à l'investissement	73 664,52	42	transfert	35 712,00
42	Opérations d'ordre transfert	95 558,35	2	excédent reporté	0,00
	Total dépenses	365 885,00		Total recettes	365 885,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit reporté	147 021,66	21	Virement du fonctionnement	73 664,52
16	Emprunts et dettes	96 500,00	1	Excédent investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10	Dotations fonds div.	201 328,00
23	Immobilisations	786 964,18	1068	excédent fonctionnement subventions	82 093,13
			13	investissement	622 601,08
40	Opérations d'ordre transfert	35 712,00	16	emprunts et dettes	0,00
41	opérations patrimoniales		40	Opérations d'ordre transfert	95 558,35
20	dépenses imprévues	9 047,24	41	opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses	1 075 245,08		Total recettes	1 075 245,08

La section d'exploitation qui s'équilibre à 365 885 € contre 373 800 € l'an passé.

En dépenses : l'ensemble des charges ont été ajustées par rapport aux dépenses réalisées en 2010, avec une légère baisse du virement à la section d'investissement d'un montant de 73 664,52 €.

En recettes : Maintien de la redevance d'assainissement à 1,45 € le m³.

La section d'investissement qui s'équilibre à 1 075 245,08 € dont en dépenses 147 021,66 € de déficit reporté inférieur à 2010, 96 500 € de remboursement de dettes et un montant prévisionnel de 786 964,18 € incluant la fin des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et la création de réseaux séparatifs.

Pour les recettes, 620 758,38 € de subventions de l'agence Adour Garonne et du Conseil Général et un remboursement de la T.V.A. à hauteur de 201 328 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve par chapitre et par opération le budget 2011 pour le service assainissement.

42 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU - 2011

BUDGET EAU 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caract.général.	92 600,00	13	Atténuation de charges	0,00
12	Charges de personnel	89 800,00	70	Produits des services	255 000,00
65	Charges gestion courante	5 300,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	22 362,29	74	Dotations participations	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	75	Autres produits gestion	199,50
14	atténuation de produits	80 000,00	76	Produits financiers	0,00
22	Dépenses imprévues	2 532,71	77	Produits exceptionnels	0,00
23	Virement à l'investissement	46 020,08	42	Opérations d'ordre transfert	2 528,00
42	Opérations d'ordre transfert	31 645,36	2	excédent reporté	114 532,94
	Total dépenses	372 260,44		Total recettes	372 260,44

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit reporté	0,00	21	Virement du fonctionnement	46 020,08
16	Emprunts et dettes	36 800,00	1	Excédent invest. reporté	5 960,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10	Dotations fonds div.	0,00
23	Immobilisations	122 000,00	1068	excédent fonct. capitalisé	0,00
			13	subventions investissement	0,00
40	Opérations d'ordre transfert	2 528,00	16	emprunts et dettes	77 702,02
41	opérations patrimoniales	0,00	40	opérations d'ordre transfert	31 645,36
20	dépenses imprévues	0,00	41	opérations patrimoniales	
	Total dépenses	161 328,00		Total recettes	161 328,00

La section d'exploitation s'équilibre à 372 260,44 € contre 369 001,10 € l'année passée.

En dépenses : l'ensemble des charges a été ajusté par rapport aux dépenses réalisées en 2010 et a pris en compte la continuité du renouvellement des compteurs d'eau avec une augmentation du virement à la section d'investissement.

En recettes : un excédent antérieur de 114 532,94 € et le maintien du prix de vente de l'eau à 0,635 € HT le m³ représentant la part communale auquel il convient de rajouter la redevance pollution domestique à reverser à l'agence de bassin Adour Garonne.

La section d'investissement qui s'équilibre à 161 328 € contre 182 765,33 € l'année passée.

En dépenses, l'extension des réseaux A.E.P et les périmètres de protection.

En recettes, un excédent reporté de 5 960,54 € avec un emprunt prévisionnel de 77 702,02 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve par chapitre et par opération le budget 2011 pour le service de l'eau.

43 - BUDGET ANNEXE CAMPING 2011

BUDGET CAMPING 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caractère générale	9 800,00	13	Atténuation de charges	0,00
12	Charges de personnel	0,00	70	Produits des services	0,00
65	Charges gestion courante	1 350,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Dotations participations	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits gestion	7 000,00
68	Dotations provisions	0,00	76	Produits financiers	0,00
22	Dépenses imprévues	583,73	77	Produits exceptionnels	0,00
23	Virement à l'investissement	0,00	42	Opérations d'ordre transfert	0,00
2	résultat fonctionnement reporté	0,00	2	excédent reporté	4 733,73
	Total dépenses	11 733,73		Total recettes	11 733,73

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit reporté	0,00	21	Virement du fonctionnement	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	1	Excédent invest. reporté	12 498,04
20	Immobilisations incorporelles	12 498,04	10	Dotations fonds div.	0,00
23	Immobilisations	0,00	1068	excédent fonct. capitalisé	0,00
			13	subventions investissement	0,00
40	Opérations d'ordre transfert	0,00	16	emprunts et dettes	0,00
41	opérations patrimoniales	0,00	40	opérations d'ordre transfert	0,00
20	dépenses imprévues	0,00	41	opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses	12 498,04		Total recettes	12 498,04

Le projet de budget pour le camping « Les Ondines » s'établit en fonctionnement à 11 733,73 € sachant que le montant de la redevance du contrat de délégation de service public correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires.

En investissement, il s'établit à 12 498,04 € correspondant à l'excédent reporté du précédent exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, approuve par chapitre et par opération le budget 2011 pour le camping.

Monsieur le Trésorier précise, que compte tenu de la délégation de service public qui assumera les futurs travaux d'investissement, il est envisageable de prendre une délibération ne plus amortir.

44 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2011

BUDGET LOTISSEMENT 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caractère générale	370 000,00	13	Atténuation de charges	0,00
12	Charges de personnel	0,00	70	Produits des services	0,00
65	Charges gestion courante	100,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	100,00	74	Dotations participations	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits gestion	0,00
68	Dotations provisions	0,00	76	Produits financiers	0,00
22	Dépenses imprévues	1 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
23	Virement à l'investissement	0,00	42	Opérations d'ordre transfert	371 200,00
42	Opérations d'ordre transfert	0,00	2	excédent reporté	0,00
	Total dépenses	371 200,00		Total recettes	371 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2011					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit reporté	54 790,18	21	Virement du fonctionnement	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	1	Excédent invest. reporté	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10	Dotations fonds div.	0,00
23	Immobilisations	0,00	1068	excédent fonct. capitalisé	0,00
40	Opérations d'ordre transfert		13	subventions investissement	0,00
3355	travaux	371 200,00	16	emprunts et dettes	425 990,18
41	opérations patrimoniales	0,00	40	opérations d'ordre transfert	0,00
20	dépenses imprévues	0,00	41	opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses	425 990,18		Total recettes	425 990,18

Ce projet de budget est reconduit en fonctionnement à hauteur de 371 200 € pour tenir compte d'une hausse prévisionnelle de l'estimation des travaux du lotissement « le hameau de l'arbre rond » financés par l'emprunt en section d'investissement à hauteur de 425 990,18 € et d'un déficit reporté de 54 790,18 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec une abstention, approuve par chapitre et par opération le budget 2011 pour le lotissement.

M. le Trésorier recommande le recours à une éventuelle ligne de trésorerie lors du financement des travaux avant les ventes

M. Machemy précise que cela engendrera des frais de fonctionnement.

M. Le Maire répond que les besoins risquent d'être faibles sur l'exercice 2011.

Mme Bardet demande pourquoi il est prévu une subvention de 3 000 € pour l'association bridge ?

M. le Maire annonce que le bridge quitte le dernier étage de l'abbaye (soit une diminution des consommations d'énergie pour la commune) et qu'il s'agit d'une aide lui permettant de faire face à une charge locative pour s'installer dans l'ancien restaurant l'Ourika.

M. Darnis trouve dommage de supprimer un commerce.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une association libre et espère qu'elle arrivera à s'autofinancer rapidement.

Mme Bardet demande s'il n'y a toujours pas de salle disponible pour la Croix Rouge ?

M. le Maire répond que la commune disposera de salles quand Pôle Emploi aura déménagé dans ses nouveaux locaux. Il rappelle que toutes les associations qui occupent l'abbaye doivent être installées ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2011

N° 27 : désignation de trois représentants suppléants du groupe de travail compétence culturelle pour la communauté de communes du pays de Souillac Rocamadour

N° 28 : Avenant N°1 au marché du lot N°4 – plâtrerie pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque

N° 29 : Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque

N° 30 : demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sur le projet de restructuration et d'accessibilité des sanitaires de la salle Saint-Martin

N° 31 : mise à disposition de foncier auprès de Lot Habitat pour la construction de 12 logements sociaux Avenue Martin Malvy

N° 32 : Acquisition de parcelles sises lieu dit « L'arbre rond »

N° 33 : désignation de délégués au SYDED du Lot

N° 34 : motion visant à s'opposer à toute prospection d'hydrocarbures sur le territoire national

N° 35 : taux d'imposition pour l'année 2011

N° 36 : tarifs eau année 2011

N° 37 : tarifs matériel service des eaux

N° 38 : tarifs assainissement année 2011

N° 39 : attribution d'une aide financière au budget annexe Cuisine Centrale du C.C.A.S. au titre de l'exercice 2011

N° 40 : examen et vote du budget primitif communal 2011

N° 41 : Budget annexe service de l'assainissement 2011

N° 42 : Budget annexe service de l'eau 2011

N° 43 : Budget annexe camping 2011

N° 44 : Budget annexe lotissement 2011

NOMS - PRENOMS	SIGNATURES	POUVOIRS
LAVAL Jean-Claude		
SOULIE-CLEDEL Nathalie		
HAYAT Corinne		
TERRIEUX Christian		
PERROT Michelle		
CAMPOT Erick		
HUTIN Bernard		
JAOUAD Rabie		
MARCHI Carole		
MONTEIL Patricia		
AZNABET Sarah		
THOMAS François		
HUETE Danielle		
MESKITI Ahmed		
MABRU Evelyne		
POUGET Robert		
ESPITALIE-DELBOS Danielle		
THIERES Marielle		
DUFRENNE Anne-Marie		
KUNTZ Jean-Pierre		
BARDET Claude		
MACHEMY Pierre		
COUTENS Martine		
DARNIS Claude		
KOWALIK Fabienne		
ARPAILLANGE Jean		
REYGNER Yves		

